

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-5-4-6

Séance du jeudi 20 juin 2024

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AGENCES DÉPARTEMENTALES D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à BELTZUNG Maxime
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à MILLION Lara
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BOHN Patricia, JENN Fatima, MUNCK Marc

ABSENTS :

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-4-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté,
- VU les Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Haut-Rhin et du Bas-Rhin (PDALHPD 68/67),
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2024-1-4-2 du 15 mars 2024 relative à l'adoption de la nouvelle stratégie de l'habitat pour l'Alsace 2024-2029,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 6 juin 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide du principe du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin et à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Bas-Rhin au titre de leur accompagnement de la politique de l'habitat menée par la Collectivité, de leur implication volontaire pour assurer la promotion de ses dispositifs et actions publiques sur le territoire alsacien ;
- Attribue à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin, pour l'exercice 2024, une aide financière d'un montant total de 245 200 € répartie comme suit :
 - une subvention de fonctionnement de 205 200 € pour ses activités liées à la mise en œuvre en 2024 de ses missions d'intérêt général d'information sur le logement pour l'exercice budgétaire de l'année 2024,
 - une subvention de fonctionnement de 40 000 € spécifiquement pour l'accompagnement de 70 projets de rénovation énergétique en copropriété en 2024 ;
- Attribue à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Bas-Rhin, pour l'exercice 2024, une aide financière d'un montant total de 152 500 € répartie comme suit :

- une subvention d'un montant de 142 500 € au titre de son fonctionnement général afin de lui permettre de réaliser en 2024 ses missions d'intérêt général d'information sur le logement,
 - une subvention de 10 000 € spécifiquement pour la poursuite de l'accompagnement de 5 copropriétés fragiles et dégradées à Haguenau, Bischwiller et Wittisheim en 2024 ;
- Approuve les deux conventions de partenariat jointes en annexe à la présente délibération lesquelles détaillent notamment les modalités de versement des subventions de fonctionnement précitées ;
 - Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions de partenariat.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, sous réserve du vote de la DM1 :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
P044	P04400 01	P044E01	T94	3704 - 65-65748-552	205 200 €
P044	P04400 01	P044E01	T94	3704 - 65-65748-552	142 500 €
P044	P04400 01	P044E01	T94	3704 - 65-65748-552	50 000 €
TOTAL					397 700 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Pierre BIHL, Président de l'ADIL 68

Etienne WOLF, Président de l'ADIL 67

Danielle DILIGENT, membre du CA au sein de l'ADIL 67